

Or, deux choses naturelles peuvent se produire en même temps chez la même personne sans faire de mal.

Où peut se trouver l'objection ou l'inconvénient ?

Donnadieu suggère de continuer l'allaitement même aux nourrices qui deviennent enceintes. Si la grossesse n'est pas une contre-indication, la menstruation l'est encore bien moins.

La matrice après l'accouchement pèse environ seize fois plus qu'avant la grossesse. Il lui faut revenir à son volume d'avant la conception ; c'est ce qu'on appelle " la regression de la matrice."

Que ce retour au volume normal s'effectue rapidement et intégralement, voilà ce qui produit les relevailles heureuses.

Qu'il soit retardé ou entravé par une cause quelconque, la matrice reste grosse et saignante, et c'est le point de départ des règles intempestives et prématurées qui surviennent chez certaines nourrices.

Pour éviter ces sources d'ennui il faut surtout trois choses :

- 1° Le repos voulu après l'accouchement.
- 2° L'allaitement régulier et intégral.
- 3° Un intestin libre.

*Une femme non constipée, qui a été 10 jours au lit et 10 autres sans travailler, qui nourrit, elle seule régulièrement un enfant bien portant, n'a jamais vu ses règles au cours de l'allaitement.*

Le professeur Siredy, de Paris, autorité incontestable en la matière, a établi, par une série d'autopsies, que chez la femme qui nourrit bien, la regression de la matrice s'effectue en moins de six semaines, tandis que chez l'accouchée non-nourrice, cette regression ne s'opère à peu près jamais en moins de six mois.

C'est une proportion de 1 à 4 !

Il n'en faut pas plus pour prouver qu'une grossesse non suivie de son complément normal, l'allaitement, est une histoire tronquée.

Et ça donne mille fois raison aux femmes de certaines campagnes de France, qui, après la mort de leur jeune bébé, en adoptent un autre de même âge qu'on garde tout le temps de l'allaitement.

L'opinion de M. Siredy n'est pas une opinion en l'air, une vue de l'esprit, c'est la résultante de constatations d'autopsies appuyées de l'examen microscopique des pièces à conviction.